



livron-sur-drome.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023 PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.

Étaient Présents : Francis FAYARD (présent aux délibérations : 1,2,4,5,6,8,9,11,12,14,15,17,18,19), Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

Étaient Excusés et représentés : Duilio NOVARO (pouvoir à P. CHAVE), Matthieu NIVOT (pouvoir à D. VILLIOT), Nicolas COLOMB (pouvoir à F. PLANET),

Étaient Absents : Thierry SANCHEZ, Francis FAYARD (absent pour les comptes administratifs - délibérations 3,7,10,13,16)

Secrétaire de séance : Evelyne BILBOT

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h31.

Il procède à l'appel des Conseillers Municipaux et prend note de :

- 3 pouvoirs :
Duilio NOVARO (pouvoir à P. CHAVE)
Matthieu NIVOT (pouvoir à D. VILLIOT)
Nicolas COLOMB (pouvoir à F. PLANET)

- 1 absence :
Thierry SANCHEZ

Le quorum est atteint.

Madame Evelyne BILBOT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote des comptes administratifs communaux, un(e) Président(e) de séance doit être désigné(e). Il soumet au vote le nom de Madame Evelyne BERNARD, Troisième Adjointe, déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines. L'Assemblée valide la proposition de Monsieur le Maire. Madame Evelyne BERNARD est donc désignée Présidente de séance pour les comptes administratifs.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques concernant le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2023.

Aucune remarque n'est relevée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que la première délibération portera sur le projet social de l'Espace de Vie Sociale qui sera présenté à l'Assemblée par Florent COSTA, Directeur de l'EVS.

Il laisse tout d'abord la parole à Madame Mantonnier qui souhaite faire une introduction.

1 – Approbation du projet social 2023-2026 – Rapporteur : Nathalie Mantonnier

Madame Nathalie MANTONNIER explique qu'il va être présenté ce soir, le projet mené autour de l'Espace de Vie Sociale qui consiste à demander un agrément centre social à la CAF, afin de faire évoluer ce lieu. Monsieur COSTA, présent ce soir va présenter la démarche et expliquer en quoi cela consiste et ce que cet agrément centre social apportera en supplément. Madame MANTONNIER fait part de son attachement à ce projet et souligne « l'engagement de l'équipe municipale pour réanimer ce lieu. Cet engagement a été pris depuis la présentation du projet de l'équipe lors de la campagne municipale et se mesure par une progression constante des moyens financiers et humains alloués, malgré un contexte budgétaire contraint. C'est d'autant plus important que le contexte actuel post COVID montre combien le lien, la solidarité, la lutte contre l'isolement, le travail de cohésion sociale et le soutien aux familles est important. Il s'agira de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leur condition de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et à la réduction des exclusions par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales du territoire. »

A l'issue de cette introduction, la parole est donnée à **Florent COSTA** qui va présenter une synthèse rapide du sujet. La présentation peut être entendue sur le lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=v6Yb3I0SHal>

A l'issue de cette présentation, **Madame Francine DAMBRINE** demande à Florent COSTA s'il a une idée de la réponse que la CAF doit donner pour cet agrément, précisant que ce sera peut-être positif.

Florent COSTA répond qu'à ce jour, il ne connaît pas la réponse officielle.

Madame Francine DAMBRINE a bien entendu que la CAF doublera sa participation si l'EVS devient centre social et demande dans un premier temps quels sont les autres partenaires financiers. Dans un second temps, elle souhaite connaître le nombre de salariés, en équivalent temps plein.

Florent COSTA dit qu'il s'agit là d'un pronostic et précise que lors du comité de préfiguration du 20 mars, la CAF a déclaré que le projet est recevable pour l'agrément centre social. D'ailleurs les partenaires ont demandé une dérogation afin que l'EVS passe rapidement centre social et cela de manière rétroactive à compter de janvier 2023.

La CAF est le principal financeur de ce projet.

S'agissant des autres partenaires financiers, Florent COSTA les énumère :

- La CCVD : de plus en plus d'appels à projets
- Le Département : il est envisagé de déposer des dossiers auprès du Département pour l'Atelier Jeunes et Multimédia ainsi que pour le fonctionnement des ateliers numériques
- La CARSAT (Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) : nouveau financeur qui va financer pendant 2 ans des ateliers d'initiation au numérique

Les appels à projets sont nécessaires pour développer de nouvelles actions. Il indique que très souvent se sont des lignes financières d'un montant de 3 000 à 4 000 €, ce qui demande beaucoup de travail pour une petite enveloppe mais qui est cependant nécessaire pour étayer les projets et permettre d'aller voir d'autres financeurs.

Florent COSTA indique que l'équipe en place est déjà dans la même préfiguration qu'un centre social. Elle est constituée de 8 équivalents temps plein, voire 8,2, expliquant ce chiffre par le fait que l'une des salariés de l'équipe, la référente famille, est partie en congé maternité et a pu être remplacée, à ce chiffre il faut ajouter les animateurs qui interviennent pendant les vacances scolaires. Il en profite pour remercier son équipe.

Monsieur le Maire a une information à partager. Il s'agit de l'arrivée d'un mi-temps d'éducateur-prévention. Ce poste ne coûtera rien à la commune puisque c'est le Département qui le finance. Il précise d'autre part avoir œuvré pour avoir un temps complet, mais le Département a accordé un mi-temps.

Madame Marie-Christine GEAY demande quand devra se faire le renouvellement de l'agrément.

Florent COSTA dit que l'agrément est renouvelé tous les 4 ans, avec un point d'étape important selon les départements ; pour certains, il peut être renouvelé au bout de 2 ans. La CAF souhaite que pour Livron, un point soit fait à la fin de la première année, c'est surtout dit-il, pour les nouveaux centres sociaux ; l'intérêt pour la CAF c'est de s'assurer que les lignes directives sont bien suivies. Si Livron a l'agrément alors un bilan sera fait en décembre 2023.

Monsieur Emmanuel DELPONT prend la parole pour rappeler qu'il y a eu à Livron, l'équivalent d'un centre social, avec de nombreux bénévoles. Il demande ce qu'il en est actuellement en termes de bénévoles car il reconnaît que ce n'est pas facile de mobiliser des personnes. Il ajoute que les bénévoles ont un rôle à jouer dans la diffusion des informations.

Florent COSTA fait savoir qu'il y a à ce jour 17 bénévoles d'activités mais l'idéal serait d'en compter entre 25 et 30 pour alléger ceux en place. Il donne pour exemple les 3 bénévoles qui sont sur l'activité alphabétisation le lundi matin. Quand l'un d'eux est absent, alors cela devient problématique. Être 2 bénévoles voire seul sur une activité c'est compliqué. Il ajoute que les bénévoles aujourd'hui, ne souhaitent plus s'engager de façon importante. Avoir suffisamment de bénévoles c'est avoir l'assurance qu'ils pourront être dans de bonnes conditions, sans pression. Florent COSTA conclut en précisant que pour assurer le projet tel présenté, il faudrait une trentaine de bénévoles.

Madame Nathalie MANTONNIER reprend la parole pour remercier vivement Florent COSTA, Directeur de l'EVS, pour son travail remarquable. Elle rappelle que c'est un gros travail et que cela fait un an qu'il œuvre pour ce projet social. Elle salue également le travail de l'équipe, l'engagement mené et la motivation. Elle encourage les personnes qui ne l'ont pas encore fait, à franchir les portes de l'Espace de Vie Sociale, elles y seront accueillies chaleureusement, notamment en allant prendre un café le jeudi matin.

Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe en charge de la Culture et de l'EVS, informe l'assemblée que le nouveau Projet social 2023-2026 de l'Espace de Vie Sociale, sera examiné en commission de la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme le 07 avril 2023.

Le projet, ci-annexé, est le résultat d'une démarche participative menée depuis un an auprès des habitants et des partenaires de l'Espace de Vie Sociale communal Martin Luther King afin de recueillir leurs attentes et propositions. Il comprend un plan d'action en quatre axes pour les quatre prochaines années.

La Commune s'est positionnée auprès de la CAF26 pour obtenir l'agrément « Centre Social » pour la période 2023-2026. Cet agrément permettra de développer de nouvelles actions en direction des habitants et d'obtenir des nouvelles lignes de financements pour les réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le projet social 2023-2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'agrément Centre Social auprès de la CAF.

Monsieur le Maire conclut sur cette thématique en indiquant que lors des entretiens de recrutement du directeur de l'EVS, il avait demandé que les fondations de ce centre soient mises en place. Aujourd'hui, les fondations sont présentes et solides, et il en remercie Florent COSTA. L'équipe va pouvoir tenir le cap jusqu'à la fin du mandat, avec un projet utile, de proximité et de lien social. Il termine en soulignant son attachement bien sûr à la jeunesse, mais aussi à ce lien vers les quartiers.

Applaudissements de l'Assemblée

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe qu'il a fait distribuer pour chacun des conseillers un document apporté en Mairie par la DREAL. Cela concerne la déviation. Il indique avoir reçu également un e-mail de cet organisme informant que ce document a été imprimé en 2 000 exemplaires et sera distribué à l'ensemble des riverains. Mais tous les livronnais n'y auront pas accès. Par conséquent, le service communication de la Mairie est chargé de relayer l'information en déposant ce document en ligne sur le site internet de la commune et par le biais des réseaux sociaux. La presse sera contactée pour voir si elle peut faire référence à ce document. Il indique que c'est un document très général qui répète ce qui a déjà été abordé depuis la signature de la convention le 27 mars 2021.

Monsieur le Maire rappelle les points mis à l'ordre du jour et fait part de plusieurs informations :

- *La délibération afférente à la délégation de compétence liée à la mise en œuvre du permis de louer est décalée au Conseil Municipal du mois de mai, suite à un problème juridique. Il faut réajuster cette délibération afin d'éviter tout problème au niveau du PLH qui a été voté à la CCVD.*
- *Comme évoqué précédemment, il rappelle que Madame Evelyne BERNARD, Troisième Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines assurera toute la partie budgétaire.*
- *Pour les délibérations afférentes aux comptes administratifs, Monsieur le Maire devra sortir de la salle car ne participera pas aux votes.*

Monsieur le Maire annonce qu'il va lire une petite introduction :

« Bonjour à toutes et à tous,

Le contexte du vote du budget communal nécessite une introduction préalable pour éclairer les Livronnaises et les Livronnais sur les décisions qui ont mené à sa présentation ce 27 mars à l'ensemble du Conseil municipal.

2023 sera encore marquée par une pression financière exogène des coûts de l'énergie, par une inflation importante sur les dépenses de fluides, de matières premières et de prestations de services (restauration scolaire notamment), nécessitant une maîtrise, voire une diminution des dépenses courantes de notre collectivité. L'impact de ces contraintes extérieures a été anticipé dans ce budget 2023 par l'équipe municipale, avec une mobilisation et le soutien

des salariés de la Commune auprès desquels je tiens aujourd'hui à remercier l'engagement. Je félicite l'engagement de toute mon équipe lors de nos échanges internes sur la préparation de ce budget.

La masse salariale, 1^{er} poste budgétaire en fonctionnement, sera en sensible évolution, compte-tenu de l'effet année pleine des réformes de l'Etat subies en 2022, des remplacements de départs rendus nécessaires pour répondre aux besoins de la population, et de la structuration de l'organisation des services municipaux vers plus d'efficacité. Maitriser les budgets ne veut pas dire baisse du niveau et de qualité du service public rendu aux livronnais.

Les budgets communaux sont ainsi bien tenus malgré la crise conjoncturelle, économique et sociale jamais subie depuis la crise pétrolière des années 70. Les budgets qui vont vous être présentés sont la traduction du nécessaire équilibre entre projet municipal et nécessités de maîtrise de gestion.

Parmi les efforts effectués sur la préparation du budget de fonctionnement, plusieurs pistes supplémentaires de travail sont engagées en vue de réaliser de futures économies :

- Mutualisation et rationalisation des achats
- Arbitrage entre travaux en régie municipale et externalisation des prestations
- Systématisation de la logique de conduite des opérations d'investissement en coût global afin d'appréhender au mieux l'impact de nos investissements sur notre fonctionnement (frais de maintenance et d'entretien des équipements)
- Renforcement de notre expertise (ressources humaines) sur le pôle finances, achats, et recherche de financements extérieurs, le tout sur un recrutement à budget constant

Le budget d'investissement déficitaire depuis 2019 a été rééquilibré fin 2022, notamment grâce à un bon travail sur la recherche des aides extérieures.

Les investissements 2023, conformément à notre engagement municipal, seront axés sur trois orientations politiques, répartis sur 6 axes prioritaires :

↳ Trois axes politiques liés à nos engagements électoraux :

- Faire de la transition écologique une réalité
- Faire de Livron une commune où il fait bon vivre
- Construire l'avenir pour et avec les habitants

↳ Six axes de priorisation :

- Les opérations ayant un impact sur le développement durable (écologique, économique social)
- Les opérations de sécurisation de notre patrimoine immobilier, équipements et infrastructures
- Les opérations d'entretien courant de notre patrimoine (bâtiment, voirie)
- Les opérations bénéficiant de financements extérieurs (subventions)
- Les opérations générant dans le court et moyen termes, des économies sur le fonctionnement de la collectivité
- Des opérations issues de la réflexion collective des habitants dans les comités de quartiers

Le budget de fonctionnement maîtrisé, le budget d'investissement redressé, l'ensemble des autres budgets communaux (eau, assainissement, locaux, SPANC) sont très bien portés et permettent d'envisager une année 2023 sereine.

L'arrivée du financement de la déviation en 2023 a nécessité un regard attentif sur la dette communale. Pour anticiper ce financement, nous avons œuvré depuis 2020 à travailler cette dette pour l'emmener fin 2022 à 615 euros par habitant. Jamais depuis de très longues années, la dette communale n'avait été si basse. Elle a souvent flirté depuis l'an 2000 entre 800 et 1000 euros par habitants.

Comme vous le voyez, l'équipe municipale s'est engagée à bras le corps dans le déploiement d'un projet municipal en ajustant son rythme à celui du rythme imposé par la conjoncture, pour bien gérer les deniers de notre communauté de vie. Un rythme non démagogique bâti, tant que la crise durera, sur une priorité de bonne et saine gestion.

Voici pour mon engagement devant vous toutes et tous, un travail sérieux de toute mon/notre/votre équipe et un engagement aussi sur la continuité d'une relation locale bâtie sur l'échange et la co-construction, le plaisir de mieux vivre ensemble.

Je remercie l'ensemble du Conseil municipal, les élus de toutes mouvances pour la bonne tenue, et leur bonne participation à la dernière commission des finances de préparation de ce budget.

Je donne la parole à Mme Evelyne Bernard qui aura la lourde tâche aujourd'hui de mener environ 90 % des délibérations de ce jour.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Evelyne BERNARD.

Avant de procéder à l'analyse des délibérations, Madame Evelyne BERNARD tient à remercier vivement les agents du service financier ainsi que le Directeur Général des Services pour l'ensemble du travail accompli dans le cadre de la préparation budgétaire. Elle précise que cela a été un gros travail, dans un contexte économique difficile.

Madame Evelyne BERNARD souligne que l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la Commune et sera disponible sur le site internet de la ville de Livron. Elle a été présentée lors de la commission des finances qui s'est réunie le 16 mars et où toutes les questions ont trouvé des réponses.

Madame Evelyne BERNARD procède à une analyse détaillée du budget en s'appuyant sur un powerpoint diffusé en simultané sur les écrans.

Pour réentendre l'analyse, voici le lien : <https://www.youtube.com/watch?v=v6Yb3I0SHal>

2 – Compte de gestion 2022 Budget principal Ville – Rapporteur : Evelyne Bernard

Lecture du diaporama

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, rapporte qu'elle a procédé à l'examen du compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à recouvrer, et qu'elle s'est assurée que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Elle indique en conclusion que les résultats et écritures du Compte de Gestion de Madame la Comptable du Trésor sont en tous points conformes à ceux du Compte Administratif présenté par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

1°) **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne le Budget principal de la Ville,

3°) **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

4°) **VU** la délibération du 04 avril 2022 approuvant les comptes administratifs 2021 et décidant l'affectation des résultats,

- **DÉCLARE** le compte de gestion du Budget principal de la Ville dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable, visé et certifié, conforme par l'ordonnateur.

3 – Compte Administratif 2022 Budget Principal Ville – Rapporteur : Evelyne Bernard

Monsieur le Maire sort de la pièce.

Lecture du diaporama

Madame Evelyne BERNARD souligne qu'en fonctionnement, le résultat de l'exercice dégage un excédent de 53 531,26 € auxquels se rajoutent les résultats reportés de 2021. On arrive à un résultat excédentaire de 641 266,26 € pour 2022 (en 2021, l'excédent était de 587 735,00 €).

En investissement, le résultat définitif avec les restes à réaliser est de 20 575,17 € en déficit. Ce résultat était de 321 125,92 € en 2021 en déficit. On constate une forte diminution du déficit. Le résultat 2022 dégage un déficit de 210 782,19 € sans les restes à réaliser.

Le Conseil Municipal réuni **sous la présidence de Madame Evelyne BERNARD, Troisième Adjointe**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Francis FAYARD, Maire,

Après s'être fait présenter l'exécution du budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DE 2022 BUDGET PRINCIPAL				
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		587 735,00	745 273,25	
Opérations de l'exercice 2022	9 109 593,88	9 163 125,14	3 028 621,36	3 563 112,42
Totaux	9 109 593,88	9 750 860,14	3 773 894,61	3 563 112,42
RAR			603 502,72	793 709,74
Totaux cumulés	9 109 593,88	9 750 860,14	4 377 397,33	4 356 822,16
Résultats définitifs		641 266,26	20 575,17	

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, qui s'élève à 641 266.26 €, comme suit :

- Soit 20 575.17 € au compte R1068 de la section d'investissement
- Soit 620 691.09 € au compte R002 de la section de fonctionnement

Et de constater le déficit au D001 de la section d'investissement pour un montant de 210 782.19 €

EN CONSÉQUENCE, considérant ces résultats, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal avec 22 Pour et 5 Abstentions :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022 du Budget principal de la Ville et valide ces affectations,
- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4 – Vote des taux des impôts locaux 2023 – Rapporteur : Madame Evelyne BERNARD

Lecture du diaporama

Conformément à l'article 1636-B du code général des impôts, le Conseil Municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, la loi de finances pour 2020 a prévu une suppression progressive du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes à partir de 2021.

En 2020, 80 % des ménages n'ont d'ores et déjà plus payé de taxe d'habitation sur leurs résidences principales. Les 20 % des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

En compensation de la suppression de la taxe d'habitation, les communes perçoivent la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties (15,51 %) assortie d'un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de surcompensation ou de sous-compensation.

Ainsi, la commune est appelée à voter 3 taux pour l'année 2023 : celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties, celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il est proposé une stabilité des taux qui seraient donc pour l'exercice 2023 identiques à ceux de 2022 soit :

	Rappel 2022	Proposition 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34.97 %	34.97 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56.83 %	56.83 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	11.95 %	11.95 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 23 Pour et 5 Abstentions :

- **VOTE** les taux des impôts locaux de l'année 2023 de la manière suivante :

Taxe Foncière bâti :	34.97 %
Taxe Foncière non bâti :	56.83 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	11.95 %

A l'issue du vote, **Monsieur Dan VILLIOT** prend la parole pour expliquer la position de son équipe et donc les raisons de leur abstention. L'équipe avait voté en 2022 « contre » ce taux d'imposition relevé et donc ne se voit pas voter « Pour » cette année. D'où cette abstention. Il en profite pour informer également que l'équipe s'abstiendra de voter sur la partie budgétaire. Ils ne votent pas « Contre » mais estiment que c'est le budget de l'équipe municipale en place.

Monsieur le Maire relève la cohérence dans la démarche de l'équipe de Dan VILLIOT depuis le début du mandat.

5 – Budget Primitif 2023 Budget Principal Ville – Rapporteur : Evelyne Bernard

Lecture du diaporama

Madame BERNARD précise qu'un travail a été entrepris sur l'optimisation des bases fiscales, en particulier pour le recensement des piscines non déclarées et qui seraient de l'ordre d'environ 160. Les impôts ont la charge de la suite à donner.

Le budget est donc équilibré à 9 830 877,71 € en recettes et en dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire ajoute que sur les deux années, 2022/2023, cela représente 1 300 000,00 € de dépenses extérieures, exogènes qui sont venues impacter le budget communal. Il félicite les élus et les services pour la bonne maîtrise de cette gestion du budget. Les communes voisines sont aussi impactées et il faudra attendre de voir l'évolution de cette crise.

Poursuite de la lecture du diaporama

Monsieur le Maire indique que les 6 axes présentés dans la section d'investissement continueront d'être portés pour les budgets à venir jusqu'en 2026, ce qui permet d'avoir une ligne de conduite jusqu'à la fin du mandat et cela permettra de voir l'évolution des possibilités financières de la Commune en fonction de l'évolution de la crise économique.

Monsieur Dan VILLIOT demande sur combien d'années la collectivité va devoir rembourser la déviation.

Monsieur le Maire répond que le remboursement a été fléché. Cependant, il est prévu qu'avec Monsieur le Maire de Loriol et le Président de la CCVD, ils rencontrent Madame la Préfète de Région pour débattre de la reprise de l'ensemble du financement des blocs communaux et intercommunal. Un rendez-vous est programmé prochainement. Le but étant de faire valoir les droits des deux communes et de l'intercommunalité, à savoir ne pas payer les 7,4 millions du bloc communal. Monsieur le Maire ne garantit pas que cela aboutisse mais il fera le maximum.

Monsieur Dan VILLIOT réitère sa question, en demandant combien d'années il faudra pour rembourser la déviation si cela n'aboutit pas.

Monsieur le Maire répond qu'un emprunt sera négocié entre la CCVD et les deux communes de Loriol et Livron. Ce sont généralement des prêts à très long terme, sur 30 ou 40 ans mais cela reste à définir.

Monsieur Dan VILLIOT : « On va rembourser 260 000 € par an sur 30 ou 40 ans ? »

Monsieur le Maire répond par la négative. Il précise que ce montant-là, c'est-à-dire 260 000 €, sera remboursé trois années consécutives puis 600 000 € l'année suivante. Il y aura un emprunt global avec des appels de fonds pour payer cet emprunt, qui seront levés dans le cadre des avancées des travaux de la déviation. Monsieur le Maire réitère son propos à savoir qu'il ira jusqu'au bout auprès de Madame la Préfète de Région pour défendre la reprise du financement du bloc communal. La convention est établie et les travaux de la déviation ont commencé. Il tient à aller négocier avec les services de l'Etat en rappelant que le contexte économique de cette année est différent du contexte de 2021, voire de 2019 lors de la signature de la première convention.

Monsieur Fabien PLANET constate que les projets de la commune sont fortement réduits du fait de cette période difficile et notamment ceux en lien avec l'environnement.

Monsieur le Maire lui demande de préciser ce qu'il entend par environnement.

Monsieur Fabien PLANET parle principalement du projet des pistes cyclables et celui de végétalisation. Il ajoute que pour la piste cyclable, à ce jour, seule une petite partie est fléchée. Il entend que c'est compliqué au vu des gabarits des voies et des trottoirs.

Monsieur le Maire répond que pour la première phase de la piste cyclable, tout est fléché.

Pour le projet de végétalisation, il fait remarquer qu'un budget arbres est d'ores et déjà fléché sur le budget des services techniques.

Quant au projet de déploiement de la végétalisation, il est lié à la compensation foncière du groupe LIDL que Christian CHABERT a présenté à la commission environnement.

Monsieur Christian CHABERT explique que le projet LIDL est en cours d'avancement et ne coûtera rien à la commune. Un travail sur la végétalisation a été fait avec la commission environnement afin d'identifier les endroits sur lesquels il serait pertinent de travailler et avoir un calendrier pluriannuel sur cette thématique. Il fait remarquer qu'il était plus pertinent de travailler sur ce qui permettrait de faire des économies, comme l'éclairage public, d'ailleurs cela commence à se voir de façon importante sur les factures avec également les travaux effectués sur les chaufferies de Saint-Genys entre autres. A termes, ces travaux entrepris feront faire des économies importantes à la collectivité sur le fonctionnement. Il informe qu'en parallèle, une somme sera allouée pour la végétalisation mais ce sera pour la fin de l'année ; une étude est en cours.

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de végétalisation est également prévu au lac des Petits-Robins avec de premiers aménagements du lac. Il précise que dans le développement durable, il y a non seulement la végétalisation mais aussi les économies d'énergie.

Monsieur Christian CHABERT ajoute que le travail sur les jardins familiaux rentre aussi dans ce cadre-là, expliquant que l'intérêt est d'aider des familles mais aussi de présenter un modèle de culture, en lien avec ce qui doit se faire aujourd'hui. Il parle des économies d'eau et de la manière de cultiver un jardin. L'objectif sur ces espaces, serait de pouvoir apporter des connaissances sur la manière de cultiver, à toutes personnes intéressées, même celles ne possédant pas de parcelle.

Monsieur le Maire précise que c'est un projet en cours d'élaboration sur la zone de la Confluence, financé notamment par la fondation Nina Carasso, qui intervient sur le « bien manger ».

Monsieur Christian CHABERT informe qu'il y a plusieurs financeurs tels que la CCVD, Territoires d'Innovation et le Département.

Madame Evelyne BERNARD intervient pour préciser, que la somme de 6 000 € a été prévue au budget pour l'achat d'arbres. Effectivement, les petites dépenses n'apparaissent pas dans ce détail diffusé à l'écran mais sont bien prévues au budget.

Monsieur le Maire conclut en soulignant que leur marge de manœuvre était restreinte, ce qui a rendu les choses difficiles pour présenter plus de projets. L'équipe a dû prioriser ses projets dans le cadre de l'évaluation portée dans le tableau présenté.

Monsieur Fabien PLANET a remarqué, au cours d'une promenade, qu'au Domaine de l'Orient, le long de la Véore, il y a des panneaux du Département qui font référence au Marathon de la Verdure (il n'est pas sûr de l'intitulé). Ces panneaux indiquent une prochaine plantation de 42 kilomètres de verdure. Il propose d'intégrer ce projet à la commune de Livron car cela concerne plusieurs communes.

Monsieur Christian CHABERT répond que c'est la Communauté de Communes qui porte le projet du « Marathon de la Biodiversité ». Un travail est en cours avec la commission environnement de la CCVD.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur Emmanuel DELPONT fait savoir que les associations n'ont pas encore reçu les dossiers de demande de subvention.

Monsieur le Maire indique que c'est en cours, son secrétariat s'en occupe. Un point a d'ailleurs été fait il y a peu avec Anne-Lise VIALON, l'Adjointe qui porte cette thématique.

Monsieur Emmanuel DELPONT fait remarquer que cela va être court pour que cela soit voté au prochain conseil municipal au vu du travail d'analyse à faire en amont.

Monsieur le Maire répond que le nécessaire va être fait et qu'en cas de retard, il priorisera ce sujet. Il met en avant le fait qu'il connaît bien les besoins des associations car il participe régulièrement aux assemblées générales.

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, présente le projet du Budget principal pour l'exercice 2023, pour les montants totaux suivants :

Budget Principal 2023					
Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Désignation	Montant 2023	Chapitres	Désignation	Montant 2023
011	Charges à caractère général	2 781 895,29 €	013	Atténuation de charges dont MAD CCAS/SAD/budgets annexes = 151 609 € Remboursement des U = 10 000 €	162 409,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 557 955,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes dont : - Vente repas de la cantine = 255 000 € - Frais de garde peri/ALSH = 195 200 €	570 250,00 €
014	Atténuations de produits dont Fonds de péréquation intercommunal (FPIC) = 48 076 €	58 276,00 €	73	Impôts et taxes dont : - TFB et TFNB = 5 061 030 € - AC = 795 115 € - Taxe additionnelle aux droits de mutation = 310 000 € - Taxe consommation finale électricité = 190 000 €	6 489 298,00 €
65	Autres charges de gestion courante dont - Contribution au SDIS = 210 136 € - Subventions au CCAS = 116 572 € - Subventions aux associations = 150 000 € - Indemnités aux élus = 111 000 € - Autres contribution (SIEA, OGEC) = 146 723 €	846 262,00 €	74	Dotations, subventions et participations dont : - DSR = 644 876 € - DGF = 488 336 € - Compensation exonération TF = 109 651 € - Dotation nationale de péréquation = 106 495 €	1 808 911,00 €
66	Charges financières = intérêts des emprunts	169 843,51 €	75	Autres produits de gestion courante = loyers et récupération de charges	146 408,00 €
67	Charges exceptionnelles dont 1 000 € titres annulés	14 800,00 €	76	Produits financiers	1 890,00 €
68			77	Produits exceptionnels = remboursement d'assurances	19 900,00 €
			78	Reprise sur provisions (semi budgétaires)	500,00 €
Dépenses réelles		9 429 031,80 €	Recettes réelles		9 199 566,00 €
002	Résultat de fonctionnement	0,00 €	002	Résultat de fonctionnement	620 691,09 €
023	Virement à la section d'investissement = Autofinancement des Investissement	100 000,00 €	042	Opération d'ordre entre sections	10 620,62 €
042	Opération d'ordre entre sections = dotation aux amortissements	301 845,91 €	776	Différence sur réalisations	0,00 €
Dépenses d'ordre		401 845,91 €	Recettes d'ordre		631 311,71 €
Total des dépenses de fonctionnement		9 830 877,71 €	Total des recettes de fonctionnement		9 830 877,71 €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Désignation	Montant 2023	Chapitres	Désignation	Montant 2023
020	Dépenses imprévues	0,00 €	024	Produit de cessions dont RAR 260 000 €	380 000,00 €
16	Emprunts dont opération tirage sur ligne de trésorerie = 1 041 410 € dont remboursement emprunt = 630 000 €	1 701 410,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves dont - FCTVA = 200 000 € - Taxe d'aménagement = 100 000 €	300 300,00 €
			1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	20 575,17 €
20	Immobilisations incorporelles = frais d'étude, logiciel et licences	124 127,91 €	13	Subventions d'investissement dont - RAR = 373 756,81 €	658 489,15 €
204	Subventions d'équipement versées dont : - déviation : 263 000 €	283 188,62 €	16	Emprunts prévisionnels dont : - dont opération tirage sur ligne de trésorerie = 952 410 € - dont emprunt nouveau investissement = 600 000 € - dont emprunt déviation = 263 082 €	1 815 492,00 €
21	Immobilisations corporelles = Acquisition de biens mobiliers et immobiliers	803 567,89 €	204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
23	Immobilisations en cours = Travaux	377 335,26 €	27	Autres immobilisations financières dont - Remboursement emprunt CCVD = 7 039,32 €	9 939,32 €
27	Autres immobilisations financières	1 500,00 €			
45	Opération pour compte de tiers	113 567,86 €	45	Opération pour compte de tiers dont - Péri Vignal = 26 038 € - Plan numérique Anne Cartier = 13 420 €	39 458,80 €
	Dépenses réelles	3 404 697,54 €		Recettes réelles	3 224 254,44 €
001	Résultat d'investissement déficit	210 782,19 €	001	Résultat d'investissement Excédent	0,00 €
			021	Virement de la section de fonctionnement = Autofinancement des investissements	100 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections (amortissement)	10 620,62 €	040	Opérations d'ordre entre sections = Amortissement des biens	301 845,91 €
041	Opérations patrimoniales	4 000,00 €	041	Opérations patrimoniales	4 000,00 €
	Dépenses d'ordre	225 402,81 €		Recettes d'ordre	405 845,91 €
	Total des dépenses d'investissement	3 630 100,35 €		Total des recettes d'investissement	3 630 100,35 €

Vu la présentation opérée en Commission des finances en date du 16 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 20 Pour et 8 Abstentions :

- **DÉCIDE** que le vote du budget soit effectué "par chapitre", c'est-à-dire que les dépenses et recettes soient autorisées jusqu'à concurrence du montant voté dans le chapitre concerné, et par opération pour la section d'investissement,
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 du Budget principal.

6 – Compte de Gestion 2022 Budget Annexe Eau – Rapporteur : Evelyne Bernard

Lecture du diaporama

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, rapporte qu'elle a procédé à l'examen du compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à recouvrer, et qu'elle s'est assurée que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Elle indique en conclusion que les résultats et écritures du Compte de Gestion de Madame la Comptable du Trésor sont en tous points conformes à ceux du Compte Administratif présenté par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

1°) **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne le Budget annexe de l'Eau,

3°) **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

4°) **VU** la délibération du 04 avril 2022 approuvant les comptes administratifs 2021 et décidant l'affectation des résultats,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget annexe de l'Eau dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

7 – Compte Administratif 2022 Budget Annexe Eau – Rapporteur : Evelyne Bernard

Monsieur le Maire sort de la salle.

Lecture du diaporama

Le Conseil Municipal réuni **sous la présidence de Madame Evelyne BERNARD, Troisième Adjointe**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Francis FAYARD, Maire,

Après s'être fait présenter l'exécution du budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGET AEP DE 2022				
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		180 135,77		95 627,17
Opérations de l'exercice	391 545,15	423 680,51	209 453,16	225 885,46
Totaux	391 545,15	603 816,28	209 453,16	321 512,63
Restes à réaliser			109 781,00	85 100,00
Totaux cumulés	391 545,15	603 816,28	319 234,16	406 612,63
Résultat de clôture		212 271,13		87 378,47

Le Conseil décide d'affecter les résultats comme suit :

- 212 271,13 € au compte R002 de la section de fonctionnement (Excédent de fonctionnement reporté)
- 112 059,47 € au compte R001 de la section d'investissement (Excédent d'investissement reporté)

EN CONSÉQUENCE, considérant ces résultats, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal avec 22 Pour et 5 Abstentions :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022 du Budget annexe de l'Eau et valide ces affectations,
- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8 – Budget Primitif 2023 Budget Annexe Eau – Rapporteur : Evelyne Bernard

Lecture du diaporama

Concernant les opérations 2023 citées par Madame BERNARD, Monsieur le Maire ajoute que ce sont des budgets sains et l'équipe municipale s'était engagée à faire certains travaux d'extension au fur et à mesure des demandes et de l'analyse technique.

Il fait savoir que pour l'eau et l'assainissement, il n'y a pas de problème particulier car le taux de couverture de l'emprunt est très élevé par les budgets.

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, présente le projet du Budget Annexe de l'Eau pour l'exercice 2023, pour les montants totaux suivants :

Budget AEP 2023

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	51 865,00 €	70	Vente produits fabriqués, prestations	379 372,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	44 635,00 €	75	Autres produits de gestion courantes	50,00 €
65	Autres charges de gestion courante dont	2 500,00 €	76	Produits financiers	50,00 €
66	Charges financières	121 106,69 €			
Dépenses réelles		220 106,69 €	Recettes réelles		379 472,00 €
002	Résultat de fonctionnement Déficit		002	Résultat de fonctionnement Excédent	212 271,13 €
023	Virement à la section d'investissement	180 781,67 €	042	Opération d'ordre entre sections	25 623,55 €
042	Opération d'ordre entre sections	216 478,32 €	776	Différence sur réalisations	
Dépenses d'ordre		397 259,99 €	Recettes d'ordre		237 894,68 €
Total des dépenses de fonctionnement		617 366,68 €	Total des recettes de fonctionnement		617 366,68 €

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
20	Immobilisations incorporelles	55 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	
23	Immobilisations en cours	492 345,91 €	13	Subventions d'investissement	42 900,00 €
16	Emprunts	1 349 310,00 €	16	Emprunts	1 362 160,00 €
			27	Autres immobilisations financières	7 900,00 €
Dépenses réelles		1 896 655,91 €	Recettes réelles		1 412 960,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	25 623,55 €	001	Résultat d'investissement	112 059,47 €
001	Résultat d'investissement		021	Virement de la section de fonctionnement	180 781,67 €
			040	Opérations d'ordre entre sections	216 478,32 €
Dépenses d'ordre		25 623,55 €	Recettes d'ordre		509 319,46 €
Total des dépenses d'investissement		1 922 279,46 €	Total des recettes d'investissement		1 922 279,46 €

Vu la présentation opérée en Commission des finances en date du 16 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 20 Pour et 8 Abstentions :

- **DÉCIDE** que le vote du budget soit effectué "par chapitre", c'est-à-dire que les dépenses et recettes soient autorisées jusqu'à concurrence du montant voté dans le chapitre concerné
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 du Budget annexe de l'Eau

9 – Compte de Gestion 2022 Budget Annexe Assainissement – Rapporteur : Evelyne Bernard

Lecture du diaporama

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, rapporte qu'elle a procédé à l'examen du compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à recouvrer, et qu'elle s'est assurée que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Elle indique en conclusion que les résultats et écritures du Compte de Gestion de Madame la Comptable du Trésor sont en tous points conformes à ceux du Compte Administratif présenté par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

1°) **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne le Budget annexe de l'Assainissement,

3°) **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

4°) **VU** la délibération du 04 avril 2022 approuvant les comptes administratifs 2021 et décidant l'affectation des résultats,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget annexe de l'Assainissement dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

10 – Compte Administratif 2022 Budget Annexe Assainissement – Rapporteur : Evelyne Bernard

Monsieur le Maire sort de la salle.

Lecture du diaporama

Le Conseil Municipal réuni **sous la présidence de Madame Evelyne BERNARD, Troisième Adjointe**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget de l'Assainissement dressé par Monsieur Francis FAYARD, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT DE 2022				
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		261 491,50		271 970,92
Opérations de l'exercice	402 410,56	461 495,05	442 881,62	251 520,15
Totaux	402 410,56	722 986,55	442 881,62	523 491,07
Restes à réaliser			45 556,25	
Totaux cumulés	402 410,56	722 986,55	488 437,87	523 491,07
Résultat de clôture		320 575,99		35 053,20

Le Conseil décide d'affecter la somme de :

- 320 575.99 € au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)
- 80 609.45 € au compte 001 (Excédent d'investissement reporté)

EN CONSÉQUENCE, considérant ces résultats, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal avec 22 Pour et 5 Abstentions :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022 du Budget annexe de l'Assainissement et valide ces affectations,
- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

11 – Budget Primitif 2023 Budget Annexe Assainissement – Rapporteur : Evelyne Bernard

Lecture du diaporama

Monsieur le Maire tient à préciser que l'investissement fait dans le passé pour la station d'épuration, qui a une capacité encore importante, va permettre de continuer à faire développer la collectivité de manière équilibrée. Il met en avant le très bon état du réseau d'eau qui est actuellement le 8ème meilleur réseau de la Drôme. Des objectifs un peu plus élevés ont été fixés au délégataire pour continuer de l'améliorer. Il parle des enjeux actuels à propos de l'eau, rappelant l'étude parue dans le Dauphiné qui indique des rendements de 52 %, cela signifie que pour 100 litres d'eau écoulée, 48 % retourne dans la terre. Un gros travail d'investissement reste à faire dans notre département.

Cela fera l'objet d'un débat public dans l'avenir, sur le transfert de compétences de l'eau et de l'assainissement. Il y a dit-il, un travail collectif à faire concernant les petites communes qui n'ont plus les moyens d'entretenir et d'améliorer ces réseaux.

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, présente le projet du Budget Annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2023, pour les montants totaux suivants :

Budget assainissement 2023					
Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	51 258,50 €	70	Vente produits fabriqués, prestations	384 160,32 €
012	Charges de personnel	46 727,00 €	74	Subventions d'exploitation	25 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	700,00 €	75	Autres produits de gestion courante	50,00 €
66	Charges financières	118 236,01 €			
67	Charges exceptionnelles	1 200,00 €			
Dépenses réelles		218 121,51 €	Recettes réelles		409 210,32 €
			002	Résultat de fonctionnement Excédent	320 575,99 €
023	Virement à la section d'investissement	327 738,06 €	042	Opération d'ordre entre sections	70 466,97 €
042	Opération d'ordre entre sections	254 393,71 €	78	Reprises sur provisions	0,00 €
Dépenses d'ordre		582 131,77 €	Recettes d'ordre		391 042,96 €
Total des dépenses de fonctionnement		800 253,28 €	Total des recettes de fonctionnement		800 253,28 €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts	1 252 815,00 €	13	Subventions d'investissement	21 300,00 €
20	Immobilisations incorporelles	52 000,00 €	16	Emprunt	1 237 294,00 €
23	Immobilisations en cours	546 053,25 €	27	Autres immobilisations financières	
Dépenses réelles		1 850 868,25 €	Recettes réelles		1 258 594,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 466,97 €	001	Résultat d'investissement Excédent	80 609,45 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	327 738,06 €
			040	Opérations d'ordre entre sections	254 393,71 €
Dépenses d'ordre		70 466,97 €	Recettes d'ordre		662 741,22 €
Total des dépenses d'investissement		1 921 335,22 €	Total des recettes d'investissement		1 921 335,22 €

Vu la présentation opérée en Commission des finances en date du 16 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 20 Pour et 8 Abstentions :

- **DÉCIDE** que le vote du budget soit effectué "par chapitre", c'est-à-dire que les dépenses et recettes soient autorisées jusqu'à concurrence du montant voté dans le chapitre concerné,
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 du Budget annexe de l'Assainissement

12 – Compte de Gestion 2022 Budget Annexe Locaux commerciaux – Rapporteur : Evelyne Bernard

Lecture du diaporama

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, rapporte qu'elle a procédé à l'examen du compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à recouvrer, et qu'elle s'est assurée que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Elle indique en conclusion que les résultats et écritures du Compte de Gestion de Madame la Comptable du Trésor sont en tous points conformes à ceux du Compte Administratif présenté par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

1°) **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne le Budget annexe des Locaux commerciaux,

3°) **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

4°) **VU** la délibération du 04 avril 2022 approuvant les comptes administratifs 2021 et décidant l'affectation des résultats,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget annexe des Locaux commerciaux dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

13 – Compte Administratif 2022 Budget Annexe Locaux commerciaux – Rapporteur : Evelyne Bernard

Monsieur le Maire sort de la salle.

Lecture du diaporama

Le Conseil Municipal réuni *sous la présidence de Madame Evelyne BERNARD, Troisième Adjointe*, délibérant sur le compte administratif du Budget des Locaux Commerciaux de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Francis FAYARD, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOCAUX DE 2022				
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		15 491,23	2 132,39	
Opérations de l'exercice	36 022,70	35 866,62	17 213,91	16 622,59
Totaux	36 022,70	51 357,85	19 346,30	16 622,59
Restes à réaliser				
Totaux cumulés	36 022,70	51 357,85	19 346,30	16 622,59
Résultat de clôture		15 335,15	2 723,71	

Le Conseil décide d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement, d'un montant de 15 335.15 € comme suit :

- 2 723.71 € au compte R1068 de la section d'investissement
- 12 611.44 € au compte R002 de la section de fonctionnement

Et de constater le résultat de 2 723.71 € au compte D001 de la section d'investissement.

EN CONSÉQUENCE, considérant ces résultats, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, avec 22 Pour et 5 Abstentions :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022 du Budget annexe des Locaux commerciaux et valide ces affectations,

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

14 – Budget Primitif 2023 Budget Annexe Locaux commerciaux – Rapporteur : Evelyne Bernard

Lecture du diaporama

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, présente le projet du Budget Annexe des Locaux commerciaux pour l'exercice 2023, pour les montants totaux suivants :

Budget Locaux 2023					
Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	29 984,12 €	013	Produits des services, du domaine et ventes	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	75	Autres produits de gestion courante	29 850,00 €
65	Autres charges de gestion courante	50,00 €	77	Produits exceptionnels	5 250,00 €
66	Charges financières = intérêts des emprunts	3 577,32 €			
67	Charges exceptionnelles	100,00 €			
Dépenses réelles		33 711,44 €	Recettes réelles		35 100,00 €
002	Résultat de fonctionnement Déficit	0,00 €	002	Résultat de fonctionnement Excédent	12 611,44 €
023	Virement à la section d'investissement	3 709,00 €	42	Opération d'ordre entre sections	4 200,00 €
042	Opération d'ordre entre sections = dotation aux amortissements	14 491,00 €			
Dépenses d'ordre		18 200,00 €	Recettes d'ordre		16 811,44 €
Total des dépenses de fonctionnement		51 911,44 €	Total des recettes de fonctionnement		51 911,44 €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Désignation	Montant	Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts	14 000,00 €	10	Exédent de fonctionnement capitalisés	2 723,21 €
Dépenses réelles		14 000,00 €	Recettes réelles		2 723,21 €
001	Résultat d'investissement déficitaire	2 723,21 €	21	Virement de la section de fonctionnement	3 709,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	4 200,00 €	040	Opérations d'ordre entre sections	14 491,00 €
Dépenses d'ordre		6 923,21 €	Recettes d'ordre		18 200,00 €
Total des dépenses d'investissement		20 923,21 €	Total des recettes d'investissement		20 923,21 €

Vu la présentation opérée en Commission des finances en date du 16 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 20 Pour et 8 Abstentions :

- **DÉCIDE** que le vote du budget soit effectué "par chapitre", c'est-à-dire que les dépenses et recettes soient autorisées jusqu'à concurrence du montant voté dans le chapitre concerné,
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 du Budget annexe des Locaux commerciaux.

15 – Compte de Gestion 2022 Budget Annexe SPANC – Rapporteur : Evelyne Bernard

Lecture du diaporama

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, rapporte qu'elle a procédé à l'examen du compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à recouvrer, et qu'elle s'est assurée que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Elle indique en conclusion que les résultats et écritures du Compte de Gestion de Madame la Comptable du Trésor sont en tous points conformes à ceux du Compte Administratif présenté par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

- 1°) **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2°) **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne le Budget annexe du SPANC,
 - 3°) **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,
 - 4°) **VU** la délibération du 04 avril 2022 approuvant les comptes administratifs 2021 et décidant l'affectation des résultats,
- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget annexe du SPANC dressé pour l'exercice 2022 par le

Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

16 – Compte Administratif 2022 Budget Annexe SPANC – Rapporteur : Evelyne Bernard

Monsieur le Maire sort de la salle.

Lecture du diaporama

Monsieur Laurent MANTONNIER intervient pour signaler une erreur sur une ligne comptable.

Après qu'un court débat se soit engagé à propos de ce montant annoncé, il en ressort finalement que cette erreur est présente seulement sur le diaporama diffusé à l'écran et non sur la délibération.

Le Conseil Municipal réuni **sous la présidence de Madame Evelyne BERNARD, Troisième Adjointe**, délibérant sur le compte administratif du Budget du SPANC de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Francis FAYARD, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SPANC DE 2022

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		721,66
Opérations de l'exercice	2 315,39	2 310,00
Totaux	2 315,39	3 031,66
Résultat de clôture		716,27

Le Conseil décide d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 d'un montant de 716.27 € au compte R002 de la section de fonctionnement.

EN CONSÉQUENCE, considérant ces résultats, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, avec 22 Pour et 5 Abstentions :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022 du Budget annexe du SPANC et valide ces affectations,

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,

- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

17 – Budget Primitif 2023 Budget Annexe SPANC – Rapporteur : Evelyne Bernard

Lecture du diaporama

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, présente le projet du Budget Annexe du SPANC pour l'exercice 2023, pour les montants totaux suivants :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Comptes	Désignation	Montant	Comptes	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	140,00 €	70	Prestations	1 965,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 541,27 €			
65	Autres charges de gestion courante				
67	Charges exceptionnelles	0,00 €			
Dépenses réelles		2 681,27 €	Recettes réelles		1 965,00 €
002	Résultat de fonctionnement Déficit	0,00 €	002	Résultat de fonctionnement Excédent	716,27 €
			776	Différence sur réalisations	0,00 €
Dépenses d'ordre		0,00 €	Recettes d'ordre		716,27 €
Total des dépenses de fonctionnement		2 681,27 €	Total des recettes de fonctionnement		2 681,27 €

Vu la présentation opérée en Commission des finances en date du 16 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 20 Pour et 8 Abstentions :

- **DÉCIDE** que le vote du budget soit effectué "par chapitre", c'est-à-dire que les dépenses et recettes soient autorisées jusqu'à concurrence du montant voté dans le chapitre concerné,
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023 du Budget annexe du SPANC.

18 – Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières – Rapporteur : Philippe Chave

Monsieur Philippe CHAVE, Adjoint délégué à la Protection des Populations, à la Cohésion des Territoires et au Développement Urbain, rappelle que conformément à l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales, notre assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2022 retrace par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

En conséquence, les acquisitions et cessions effectuées au cours de l'année 2022 sont les suivantes :

ACQUISITIONS :

Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Montant de la cession	Motif de l'opération
Passage Rue des Mûriers/Rue de Bompard	BI 368	Drôme Aménagement Habitat	COMMUNE	1€ symbolique	Acquisition pour réalisation d'un passage piéton

CESSIONS :

Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Montant de la cession	Motif de l'opération
123 avenue Joseph Combier	BH 539	COMMUNE	MAITRE Yves et MAITRE Doriane	120 000 €	Vente en vue de la rénovation de logements
Orifeuille Est	BD 324 396	COMMUNE	SCI HELIANTE	9 500 €	Vente parcelles de terre en régularisation développement activités commerciales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **PREND ACTE** des acquisitions et cessions pendant l'année 2022,

19 – Vente des parcelles BL 918/920/921/922/923/924 et 849 à la SCI THILEO – Rapporteur : Philippe Chave

Monsieur Philippe CHAVE, Adjoint délégué à la Protection des Populations, à la Cohésion des Territoires et au Développement Urbain, rappelle à l'assemblée, les délibérations du 15 juin 2011 et du 3 juin 2013 autorisant la vente des parcelles aujourd'hui cadastrées BL 918, 920, 921, 922, 923 et 924.

Ce projet de vente n'a pu aboutir. Il convient donc d'annuler ces délibérations.

Monsieur Philippe CHAVE, informe qu'un nouveau porteur de projet est entré en négociation avec la Commune. En effet, la SCI THILEO, propriétaire des terrains riverains se porte acquéreur des parcelles cadastrées BL 918, 920, 921, 922, 923, 924 pour les adjoindre aux siennes trop étroites en vue d'un projet immobilier. A ces parcelles, s'ajoute la cession de la parcelle cadastrée BL 849, portant la superficie à un total de 1 395 m².

Le prix de vente a été arrêté à 89 €/m², conformément à l'évaluation du Service du Domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 26 Pour et 2 Abstentions :

- **ANNULE** les délibérations 2011.06.10 et 2013.06.01.
- **APPROUVE** la vente des parcelles BL 918, 920, 921, 922, 923, 924 et 849 d'une superficie totale de 1 395 m² à la SCI THILEO au prix de 89 €/m² pour un montant total de 124 155 €

- **DÉCIDE** de faire recette du fruit de la vente de ce foncier et de l'inscrire au budget de la Commune.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document et prendre toute initiative dans le cadre de la présente décision.

A l'issue du vote, **Monsieur Laurent MANTONNIER** intervient pour informer qu'il manque l'acquisition concernant la maison rue de L'Hôpital. Il lui est précisé que cette acquisition concerne 2021.

Questions diverses : Néant

Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal.

La séance est levée à 20h34

Le Maire,
Francis FAYARD,



La secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Billo', written over a horizontal line.

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 27 MARS 2023

VOTES

N°	NOM	Procès-verbal du Conseil précédent			Approbation du projet social 2023-2026			Compte de Gestion 2022 Budget Principal Ville			Compte Administratif 2022 Budget Principal Ville			Vote des taux des impôts locaux 2023		
		Délib. 1			Délib. 2			Délib. 3			Délib. 4					
		Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.
1	FAYARD F.	X			X			X					*NPPAV	X		
2	MANTONNIER N.	X			X			X			X			X		
3	CHAVE P.	X			X			X			X			X		
4	BERNARD E.	X			X			X			X			X		
5	FAURE J.F	X			X			X			X			X		
6	VIALLO A.L	X			X			X			X			X		
7	CHABERT C	X			X			X			X			X		
8	BILBOT E.	X			X			X			X			X		
9	AMBLARD S.	X			X			X			X			X		
10	LAMBERT C.	X			X			X			X			X		
11	BAROTEAUX A.	X			X			X			X			X		
12	CASANOVA G.	X			X			X			X			X		
13	GEAY M.C	X			X			X			X			X		
14	JAVELAS T.	X			X			X			X			X		
15	NOVARO D.	X			X			X			X			X		
16	LUQUES E.	X			X			X			X			X		
17	MANTONNIER L.	X			X			X			X			X		
18	SORIA N.	X			X			X			X			X		
19	CHEYNEL S.	X			X			X			X			X		
20	DELPONT E.	X			X			X					X			X
21	VILLIOT D.	X			X			X					X			X
22	PLANET F.	X			X			X			X			X		
23	SANCHEZ T.															
24	DAMBRINE F.	X			X			X					X			X
25	COURTHIAL A.	X			X			X					X			X
26	NIVOT M.	X			X			X					X			X
27	COLOMB N.	X			X			X			X			X		
28	GIELLY E.	X			X			X			X			X		
29	MUNOZ ALVAREZ J.	X			X			X			X			X		
TOTAL		28			28			28			22		5	23		5

* Ne Prend pas Part au Vote

N°	NOM	Budget Primitif 2023 Budget Principal Ville			Compte de Gestion 2022 Budget Annexe Eau			Compte Administratif 2022 Budget Annexe Eau			Budget Primitif 2023 Budget Annexe Eau			Compte de Gestion 2022 Budget Annexe Assainissement		
		Délib. 5			Délib. 6			Délib. 7			Délib. 8			Délib. 9		
		Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.
1	FAYARD F.	X			X					*NPPAV	X			X		
2	MANTONNIER N.	X			X			X			X			X		
3	CHAVE P.	X			X			X			X			X		
4	BERNARD E.	X			X			X			X			X		
5	FAURE J.F	X			X			X			X			X		
6	VIALLOU A.L	X			X			X			X			X		
7	CHABERT C	X			X			X			X			X		
8	BILBOT E.	X			X			X			X			X		
9	AMBLARD S.	X			X			X			X			X		
10	LAMBERT C.	X			X			X			X			X		
11	BAROTEAUX A.	X			X			X			X			X		
12	CASANOVA G.	X			X			X			X			X		
13	GEAY M.C	X			X			X			X			X		
14	JAVELAS T.	X			X			X			X			X		
15	NOVARO D.	X			X			X			X			X		
16	LUQUES E.	X			X			X			X			X		
17	MANTONNIER L.	X			X			X			X			X		
18	SORIA N.	X			X			X			X			X		
19	CHEYNEL S.	X			X			X			X			X		
20	DELPONT E.			X	X					X			X	X		
21	VILLIOT D.			X	X					X			X	X		
22	PLANET F.			X	X			X					X	X		
23	SANCHEZ T.															
24	DAMBRINE F.			X	X					X			X	X		
25	COURTHIAL A.			X	X					X			X	X		
26	NIVOT M.			X	X					X			X	X		
27	COLOMB N.			X	X			X					X	X		
28	GIELLY E.			X	X			X					X	X		
29	MUNOZ ALVAREZ J.	X			X			X			X			X		
	TOTAL	20		8	28			22		5	20		8	28		

* Ne Prend pas Part au Vote

N°	NOM	Compte Administratif 2022 Budget Annexe Assainissement			Budget Primitif 2023 Budget Annexe Assainissement			Compte de Gestion 2022 Budget Annexe Locaux commerciaux			Compte Administratif 2022 Budget Annexe Locaux commerciaux			Budget Primitif 2023 Budget Annexe Locaux commerciaux		
		Délib. 10			Délib. 11			Délib. 12			Délib. 13			Délib. 14		
		Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.
1	FAYARD F.			*NPPAV	X			X					*NPPAV	X		
2	MANTONNIER N.	X			X			X			X			X		
3	CHAVE P.	X			X			X			X			X		
4	BERNARD E.	X			X			X			X			X		
5	FAURE J.F	X			X			X			X			X		
6	VIALON A.L	X			X			X			X			X		
7	CHABERT C	X			X			X			X			X		
8	BILBOT E.	X			X			X			X			X		
9	AMBLARD S.	X			X			X			X			X		
10	LAMBERT C.	X			X			X			X			X		
11	BAROTEAUX A.	X			X			X			X			X		
12	CASANOVA G.	X			X			X			X			X		
13	GEAY M.C	X			X			X			X			X		
14	JAVELAS T.	X			X			X			X			X		
15	NOVARO D.	X			X			X			X			X		
16	LUQUES E.	X			X			X			X			X		
17	MANTONNIER L.	X			X			X			X			X		
18	SORIA N.	X			X			X			X			X		
19	CHEYNEL S.	X			X			X			X			X		
20	DELPONT E.			X			X	X					X			X
21	VILLIOT D.			X			X	X					X			X
22	PLANET F.	X					X	X			X					X
23	SANCHEZ T.															
24	DAMBRINE F.			X			X	X					X			X
25	COURTHIAL A.			X			X	X					X			X
26	NIVOT M.			X			X	X					X			X
27	COLOMB N.	X					X	X			X					X
28	GIELLY E.	X					X	X			X					X
29	MUNOZ ALVAREZ J.	X			X			X			X			X		
	TOTAL	22		5	20		8	28			22		5	20		8

* Ne Prend pas Part au Vote

N°	NOM	Compte de Gestion 2022 Budget Annexe SPANC			Compte Administratif 2022 Budget Annexe SPANC			Budget Primitif 2023 Budget Annexe SPANC			Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières			Vente des parcelles BL 918/920/921/922/9 23/924 et 849 à la SCI THILEO		
		Délib. 15			Délib. 16			Délib. 17			Délib. 18			Délib. 19		
		Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.	Pour	Contre	Abst.
1	FAYARD F.	X					*NPPAV	X			X			X		
2	MANTONNIER N.	X			X			X			X			X		
3	CHAVE P.	X			X			X			X			X		
4	BERNARD E.	X			X			X			X			X		
5	FAURE J.F	X			X			X			X			X		
6	VIALON A.L	X			X			X			X			X		
7	CHABERT C	X			X			X			X			X		
8	BILBOT E.	X			X			X			X					X
9	AMBLARD S.	X			X			X			X			X		
10	LAMBERT C.	X			X			X			X			X		
11	BAROTEAUX A.	X			X			X			X			X		
12	CASANOVA G.	X			X			X			X			X		
13	GEAY M.C	X			X			X			X			X		
14	JAVELAS T.	X			X			X			X			X		
15	NOVARO D.	X			X			X			X			X		
16	LUQUES E.	X			X			X			X			X		
17	MANTONNIER L.	X			X			X			X			X		
18	SORIA N.	X			X			X			X			X		
19	CHEYNEL S.	X			X			X			X			X		
20	DELPONT E.	X					X			X	X			X		
21	VILLIOT D.	X					X			X	X			X		
22	PLANET F.	X			X					X	X			X		
23	SANCHEZ T.															
24	DAMBRINE F.	X					X			X	X			X		
25	COURTHIAL A.	X					X			X	X			X		
26	NIVOT M.	X					X			X	X			X		
27	COLOMB N.	X			X					X	X			X		
28	GIELLY E.	X			X					X	X			X		
29	MUNOZ ALVAREZ J.	X			X			X			X					X
TOTAL		28			22		5	20		8	28			26		2

* Ne Prend pas Part au Vote

SYNTHÈSE DES DÉCISIONS PRISES ENTRE LE 28/02/2023 ET LE 27/03/2023

N° enregistrement	Date de la décision	Thème	Descriptif	Date publication
DEC2023021	23/02/2023	Contrat	Le Maire est autorisé à signer le contrat avec « la maison Saint Joseph à Allex » où sera hébergée et nourrie « la compagnie Par-Allèles » dont le montant total s'élève à 512 € TTC. Les éléments techniques et financiers sont définis dans le contrat.	02/03/2023
DEC2023022	27/02/2023	Convention	Le Maire est autorisé à signer la convention avec l'association LES MANDRINOTS représentée par Monsieur Jérôme BRUN, son Président, pour l'utilisation de la salle communément appelée salle Morcel-Paquier, située à l'Espace de Vie Social Martin Luther KING, mise à disposition pour une durée deux jours et demi. La convention pourra être renouvelée chaque année en accord avec les deux parties. Pour cette mise à disposition, aucune indemnité d'occupation ne sera demandée. La convention définit les conditions d'utilisation des locaux.	03/03/2023
DEC2023023	27/02/2023	Contrat	Le Maire est autorisé à signer le contrat avec la Compagnie Elixir pour la prestation artistique du 13 juillet 2023 dont le montant s'élève à 10 014.55 € TTC. Les éléments techniques et financiers sont définis dans le contrat.	03/03/2023
DEC2023024	10/03/2023	Contrat	Le Maire est autorisé à signer le contrat de service avec la société BOQUET pour la location et la maintenance des terminaux de paiements électroniques pour les régies de recettes suivantes : • Droit de place à partir 1/04/2023 pour un forfait mensuel de 36.90€ HT soit 44.28€ TTC. • Piscine à partir du 1/05/2023 pour un forfait mensuel de 38.90€ HT soit 46.68€ TTC. • Cimetière à partir du 1/04/2023 pour un forfait mensuel de 27.90€ HT soit 33.48 € TTC. • Location de salles à partir du 1/05/2023 pour un forfait mensuel de 27.90 HT soit 33.48 € TTC. Le présent contrat sera reconduit tacitement chaque année jusqu'à sa dénonciation. La facturation sera annuelle et proratisée à partir de la mise en place des appareils pour la première année. Les éléments techniques et financiers sont définis dans le contrat.	17/03/2023
DEC2023025	10/03/2023	Contrat	Le Maire est autorisé à signer les devis faisant office de contrats de services pour la maintenance des modules d'interfaçage de gestion financière avec la société CIRIL GROUP pendant toute la durée d'exécution du contrat initial pour les montants suivants : -Interface TDT PES, 248.40€ TTC annuel -Interface CHORUS, 334.80€ TTC annuel -Interface IPARAPHEUR 124.20€ TTC annuel Montants qui seront révisibles annuellement selon l'évolution de l'indice SYNTEC. Les éléments techniques et financiers sont définis dans le contrat.	16/03/2023
DEC2023026	13/03/2023	Contrat	Le Maire est autorisé à signer le contrat d'hébergement avec la société 6TEMATIK, pour l'année 2023, d'une durée d'un an pour un montant forfaitaire de 70€ HT / mois soit 840€ HT et 20€ HT / an pour le nom de domaine.	16/03/2023
DEC2023027	21/03/2023	Convention	Le Maire est autorisé à signer la convention avec l'association OXIPUT représentée par Madame Françoise VALLEIAN, sa Présidente, pour l'utilisation de la salle communément appelée salle Jean DESPERT, située 49, rue Jean BOYER, mise à disposition pour une durée de trois jours. La convention pourra être renouvelée chaque année en accord avec les deux parties. Pour cette mise à disposition, aucune indemnité d'occupation ne sera demandée. La convention définit les conditions d'utilisation des locaux.	24/03/2023